

2⁰⁶
M. GAIN
Directeur des études
agronomiques et
Coloniales (1902-1903)

Le Recteur de l'académie de Nancy.
Vu l'article 14 du décret du 21 juillet 1897 relatif aux conseils
des Universités;

Arrêté;

M. Gain, professeur adjoint à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, est chargé, pendant la durée de l'année scolaire 1902-1903, des fonctions de directeur des études agronomiques et coloniales à la dite Université.

Fait à Nancy, le 28 juillet 1902.

Siglé : A. Gasquet.

Pour ampliation :

Le secrétaire de l'académie. Siglé : Rovet.

Etudes agronomiques
et coloniales

Le Recteur de l'académie de Nancy.

Vu l'article 14 du décret du 21 juillet 1897, relatif aux conseils des Universités;

Arrêté;

Dont chargés à l'Université de Nancy, pendant l'année scolaire 1902-1903
d'une conférence de production coloniale et d'un cours complémentaire
de botanique agricole, M. Gain, professeur-adjoint à la Faculté des sciences -

Indemnité : 500 + 1000 = 1.500 francs.

d'un cours complémentaire de zoologie agricole et zootехnie,

M. Guénolé, professeur à la Faculté des sciences.

Indemnité : 1000 francs.

d'un cours complémentaire de géologie appliquée, M. Nickles, professeur-adjoint à la Faculté des Sciences.

Indemnité : 500 francs.

d'une conférence d'industries agricoles, M. Petit, professeur à la Faculté des sciences

Indemnité : 200 francs.

d'une conférence d'analyses agricoles, M. Férecé, chef de travaux à la Faculté des sciences

Indemnité : 300 francs.

d'une conférence de pisciculture, M. Hecht, chef de travaux à la Faculté des sciences

Indemnité : 200 francs.

d'une conférence de microbiologie, M. Bouin, préparateur à la Faculté des sciences,

Indemnité : 200 francs.

des fonctions de chef des travaux de zoologie agricole et zootехnie, M. Bouin,
préparateur à la Faculté des sciences - Indemnité : 500 francs.

des fonctions de chef des travaux de botanique agricole, M. Maire, préparateur à la Faculté des sciences.

Indemnité : 500 francs.

des fonctions de chef des travaux de géologie appliquée, M. Anthelin, préparateur à la Faculté des sciences.

Indemnité : 200 francs.

Fait à Nancy, le 28 juillet 1902. Siglé : A. Gasquet

Pour ampliation : Le secrétaire de l'académie. Siglé : Rovet.